

Cabinet Maurice OUDOT

Demande de souscription D.O. pour les syndicats de copropriétés

(rappel : si le demandeur accepte les conditions tarifaires, une convention devra être, au préalable, signée)

Nom – adresse du syndic de copropriété :

Nom – adresse de la copropriété :

Type de travaux à réaliser :

Date réglementaire d'ouverture de chantier (**le contrat D.O. doit être souscrit avant**) : / /

Début des travaux : / / Fin prévue : / /

Coût prévisionnel tous corps d'état : € ttc

Coût prévisionnel des honoraires : € ttc

Coût total prévisionnel : € ttc.

Motif des travaux :

Merci de répondre aux questions suivantes : (entourer la réponse)

- | | | |
|--|------------|----------------------------|
| - sont-ils de technique courante ? | oui | non |
| - y-a-t-il un architecte, Maître d'œuvre, un bureau d'études techniques ?
(obligatoire à partir de 100 000 € voire 50 000 € en cas d'intervention sur une structure porteuse avec mission complète dans ce dernier cas) | oui | non |
| - les travaux font-ils l'objet d'un contrôle par un contrôleur technique agréé ? | oui | non |
| si oui, type de la mission | L | A E autres : |

Dossier technique à fournir en même temps que cette demande :

- **contrat de prestation de service conclu avec l'architecte ou le maître d'œuvre**
- **devis descriptif(s) des travaux**
- **attestations d'assurances décennale de chaque intervenant**
- **certificat Qualibat s'il y a lieu,**
- **convention de contrôle technique s'il y a lieu.**

Fait le : / / à :

Signature + cachet commercial

Ce document n'engage ni l'assureur (**AXA France**) ni le demandeur – Il pourra être demandé d'autres renseignements afin de pouvoir donner une réponse. Seule la signature d'une convention de souscription pourra engager l'assureur.